



**LES CONTAMINES**  
DOMAINE SKIABLE  
*ça fait du bien de se savoir attendu*

## Index Egalité professionnelle

Les entreprises d'au moins 50 salariés doivent chaque année, avant le 1er mars, calculer et publier leur index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi que la note obtenue à chacun des critères le composant.

Cet index a été conçu comme un outil simple et pratique pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'entreprise. Il mesure les écarts de rémunération et de situation. Il met en évidence les points de progression sur lesquels agir quand des disparités sont observées et injustifiées.

### **Index de l'année civile 2022 : NC**

Nous avons déclaré un index global non calculable (seul 38 personnes peuvent être pris en compte dans l'index), décliné par indicateurs comme suit :

- Indicateur écart de rémunérations : non calculable (*Malheureusement notre indicateur n'est pas calculable car l'ensemble des groupes valables (c'est-à-dire comptant au moins 3 femmes et 3 hommes), représentent moins de 40% des effectifs*)
- Indicateur écart de taux d'augmentations individuelles : 35/35
- Indicateur retour de congés maternité : non calculable (*Malheureusement notre indicateur n'est pas calculable car il n'y a pas eu de retour de congé maternité pendant la période de référence.*)
- Indicateur hautes rémunérations: 5/10

